

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Be Lion Agency – www.floriansilmont.com

Dernière mise à jour : 8 octobre 2025

Introduction

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre la société Be Lion Agency, SAS, dont le siège social est situé 1 rue des Perreux, 94440 Villecresnes, immatriculée sous le n° SIRET 889 343 844 00011, email : contact@floriansilmont.com, téléphone : 06 51 76 07 37 (ci-après « le Prestataire »), et toute personne morale ou physique agissant à titre professionnel (ci-après « le Client »).

Article 1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Be Lion Agency fournit au Client professionnel des prestations de consulting, de communication, de marketing, ainsi que des formations professionnelles destinées notamment aux entrepreneurs, TPE, PME et Grandes entreprises. Toute commande validée par un devis signé implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

Article 2 – Commandes et devis

Les prestations font systématiquement l'objet d'un devis personnalisé précisant : la nature des services, le périmètre, le planning indicatif, les livrables, le prix et les modalités de règlement. Le devis daté et signé avec la mention "Bon pour accord" vaut acceptation ferme et définitive. Aucune prestation ne débute sans validation écrite du devis et, le cas échéant, versement de l'acompte indiqué.

Article 3 – Prix et modalités de paiement

Les prix s'entendent en euros hors taxes (HT). Sauf stipulation contraire, le paiement s'effectue par virement selon l'échéancier prévu. Toute somme non réglée à l'échéance entraîne l'application de pénalités de retard au taux légal et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Les frais spécifiques (déplacements, achats médias, licences, etc.) sont soit inclus au devis, soit refacturés après accord du Client.

Article 4 – Exécution des prestations et collaboration

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens. Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires. Les retards imputables au Client décalent les échéances sans responsabilité du Prestataire. Les délais sont indicatifs et ne peuvent donner lieu à pénalités, sauf accord écrit contraire.

Article 5 – Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée pour des préjudices indirects tels que perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, d'image ou de données. En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée au montant HT payé par le Client pour la prestation concernée.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Les méthodes, outils, modèles, supports, formations, vidéos et livrables demeurent la propriété intellectuelle du Prestataire. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite. Les droits d'usage concédés le sont exclusivement au Client pour les besoins définis au devis.

Article 7 – Confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées pendant la prestation et jusqu'à deux ans après sa fin.

Article 8 – Résiliation

En cas de manquement grave non réparé dans un délai de 10 jours après mise en demeure, la prestation peut être résiliée. Les sommes dues pour les prestations réalisées restent exigibles et aucun remboursement n'est accordé pour les prestations commencées.

Article 9 – Force majeure

Aucune Partie n'est responsable en cas d'inexécution due à un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. L'exécution est suspendue pendant la durée de l'événement.

Article 10 – Données personnelles (RGPD – B2B)

Les données collectées (identité, fonctions, coordonnées) sont utilisées pour la gestion commerciale. Elles sont conservées pour la durée légale. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à contact@floriansilmont.com.

Article 11 – Références et droit à l'image

Sauf opposition écrite, le Client autorise le Prestataire à mentionner sa dénomination, logo ou témoignage à titre de référence sur ses supports de communication.

Article 12 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de Créteil (94).

Article 13 – Acceptation du Client

La signature du devis par le Client vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV, lesquelles priment sur tout document du Client.